

Rehaussement des mesures de prévention spécifiques à la COVID-19

Information aux gestionnaires



Le contexte actuel de pandémie nous amène à revoir nos habitudes et nos manières de travailler afin d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés, les médecins et les usagers. Bien que plusieurs mesures de prévention ont déjà été déployées, un rehaussement de celles-ci doit être fait :

- En raison de la reprise des activités cliniques dans nos hôpitaux;
- En raison du déconfinement de la population;
- Pour rappeler à nouveau aux employés et aux médecins l'**importance** d'appliquer les mesures d'hygiène ainsi que la distanciation sociale.

Ce rappel des mesures d'hygiène et de la distanciation sociale se fera par l'apparition de nouveaux affichages et indications sur les murs et par l'installation de pastilles ou autres éléments sur les planchers et les tables. Aussi, des chaises ou autres ameublements seront déplacés ou retirés.

Cette fiche d'animation vise à vous soutenir dans les communications que vous aurez à assurer avec vos équipes pour faire connaître et **respecter rigoureusement** les mesures de prévention.

Mesures de précaution à respecter en tout temps et de manière rigoureuse

Hygiène des mains fréquente :

Avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique pendant au moins 20 secondes, surtout :

- Après avoir manipulé du matériel ou fréquenté des aires communes (photocopieur, porte, outil de travail partagé, etc.);
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- Avant et après avoir mangé;
- À l'entrée et à la sortie d'une installation;
- Avant et après une réunion;
- Lors des quatre moments de l'hygiène des mains, pour ceux qui donnent des soins aux usagers.

Distanciation physique de deux mètres avec toutes personnes :

- Évitez d'être en contact à moins de deux mètres avec les autres en tout temps;
 - Évitez les regroupements;
 - Respectez la signalisation (nombre de personnes permises dans les salles, ascenseurs, zones d'attente, etc.).
- 1. Pendant la journée de travail :**
Conservez la distance de deux mètres avec vos collègues : à l'arrivée, à la sortie, dans le stationnement, pendant les pauses et lorsque vous discutez avec une ou des personnes dans un bureau, dans un couloir ou près d'un photocopieur.
 - 2. À la cafétéria ou à la salle à manger sur les unités/ services :**
 - Idéalement, ne vous rendez plus à la cafétéria ou à la salle à manger;
 - Pour le dîner, utilisez les salles de réunion identifiées dans votre installation. Dans les hôpitaux, elles seront disponibles de 11 h à 14 h tous les jours, à partir du 19 mai.
 - Apportez votre repas;
 - Mangez votre repas à votre bureau, si possible;
 - Si vous utilisez la cafétéria :
 - Gardez la distance de deux mètres entre chaque personne (file d'attente et table);
 - Ne déplacez pas l'ameublement (tables et chaises);
 - Mangez à des heures où il y a moins d'affluence.
 - Si vous utilisez des tables à l'extérieur (table de pique-nique ou autre), respectez la distance de deux mètres et suivez les consignes indiquées.
 - 3. Pour les ascenseurs :**
 - Idéalement, prenez l'escalier;
 - Respectez le nombre de personnes autorisées en suivant les consignes indiquées sur l'affiche près de l'ascenseur.

4. Pour les salles de réunion :

- Respectez le nombre de personnes autorisées dans la salle (affichage);
- Respectez la distance de deux mètres entre chaque personne;
- Ne déplacez pas l'ameublement (tables et chaises). Les chaises ont été espacées de manière à limiter le nombre de personnes pouvant s'y trouver.

- Le masque peut être retiré (en suivant les consignes d'entreposage) lorsque la personne est en mesure de respecter la distance sécuritaire avec les autres;
- Le masque doit être remplacé lorsqu'il est très souillé ou endommagé, sinon il doit être réutilisé;
- Le couvre-visage en tissu n'est pas autorisé en remplacement du masque de procédure.

Port du masque de procédure requis pour le personnel clinique et administratif lorsque :

Le travail réalisé exige un contact à moins de deux mètres d'une autre personne. Rappelons que le port du masque de procédure ne remplace pas les autres mesures d'hygiène à adopter.

- Chaque gestionnaire pourra remettre un masque aux membres de son équipe, si requis (ex. : travail en contexte de promiscuité, formation/orientation, etc.);
- Les personnes présentant des symptômes du groupe 1 (outil de vigie) doivent demander un masque de procédure à leur gestionnaire ou à la personne désignée par ce dernier;
- Encouragez le personnel à visionner la [vidéo](#) sur le port du masque et à se référer à l'[affiche explicative](#) afin de l'utiliser adéquatement;

Bonnes pratiques à garder en tête :

- Prévoir suffisamment de temps pour transmettre vos messages et répondre aux questions;
- Montrez-vous disponible pour répondre aux préoccupations;
- Profitez des échanges individuels et d'équipe pour faire des rappels ou apporter des précisions;
- Si vous percevez des inquiétudes dans votre équipe, vous pouvez vous référer aux [conseils pour soutenir et rassurer](#).

Je donne l'exemple : ici, sans protection, c'est non!

Chaque employé et médecin doit donner l'exemple en appliquant les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique peu importe l'endroit où il travaille, en plus de veiller à ne pas mettre en danger celle de ses collègues et des usagers. Comme gestionnaire, j'assurerai une vigie quant à l'application de ces mesures et je compte sur la collaboration de tous pour que l'ensemble des mesures soient respectées avec rigueur.

